MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement

Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XI

Formulaire d'introduction d'un recours contre un permis d'environnement, un permis unique ou une déclaration, relatif à un établissement classé

Cadre réservé aux services administratifs de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement	
Commune de dépôt du dossier en 1ère instance	
Date d'envoi du recours	
Date de réception du recours à la Division de la Prévention et des Autorisations	
Déclaration ☐ Permis d'environnement ☐ Permis unique ☐	
Références SYGED : D3000/	

Demandeur / Déclarant : **(nom de la personne ayant obtenu ou s'étant vu refuser le permis ou du déclarant allant en recours contre les conditions complémentaires)**

.....

Permis d'environnement ou permis unique : **(mentionner l'autorité ayant statué)**

.....

Déclaration : **(mentionner la commune ayant imposé les conditions complémentaires)**

.....

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante :

Ministère de la Région wallonne
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
Division de la Prévention et des Autorisations
avenue Prince de Liège 15 — 5100 NAMUR (Jambes)

1. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DU RECOURS

CADRE A. — PERSONNE PHYSIQUE

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ..... Fax : .....

Courriel : ..... @ .....

CADRE B. — PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale :

.....

Forme juridique : .....

Adresse du siège social

Rue : ..... n° ..... boîte .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ..... Fax : .....

Courriel : ..... @ .....

Personne dûment habilitée à représenter la personne morale

NOM : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

2. OBJET ET REFERENCES DE L'ACTE ATTAQUE

Permis d'environnement du / / délivré par (*) .....

Permis unique du / / délivré par (*).....

Déclaration du / / Commune de .....

Nature de la décision (**) : ☐ octroi ☐ refus ☐ absence de décision (refus tacite)

Nature de l'établissement : .....

.....

.....

(*) CBE (Collège des Bourgmestre et Échevins) ; FT (fonctionnaire technique) ; FT + FD (fonctionnaire technique + fonctionnaire délégué)

(**) Sans objet pour une déclaration.

3. INTERET DE L'AUTEUR DU RECOURS

Justification

.....

.....

.....

4. MOYENS DEVELOPPES (LISTE NON LIMITATIVE)

4.1. EN DROIT

.....

.....

.....

4.2. EN FAIT

.....

.....

.....

.....

5. DROIT DE DOSSIER & SIGNATURE

Annexer au présent recours la preuve du versement — sur le compte 091-2150215-45 de la Division de la Prévention et des Autorisations — du droit de dossier de 25,00 EUR (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit).	**Signature**

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Ministère de la Région wallonne et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, et à la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'auprès de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine et de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Frédéric BOVESSE, Médiateur de la Région wallonne, 74 avenue Gouverneur Bovesse, 5100 NAMUR (Jambes).

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be Site : http://mediateur.wallonie.be Numéro vert : 0800-11901